

2023-2551  
2024-03-13

This label has been updated according to the re-evaluation decision of Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until "02/03/2025" in accordance with the phase out period set out in RVD2023-06 and RVD2023-07. This previously approved label will be provided upon request by emailing [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

2023-2551  
2024-03-13

**PRO<sup>®</sup>**  
**PROFESSIONAL 110 ULTRA-LOW VOLUME INSECTICIDE**  
**SOLUTION**

Concentrated insecticide for indoor use to kill listed pests in home and apartments, food processing and beverage plants, dairies, meat packing and processing plants, bakeries, tobacco storage and manufacturing areas, flour mills, grain elevators, cereal processing plants, feed mills, transportation vehicles, warehouses, industrial plants, restaurants, kitchens and cafeterias.

**COMMERCIAL**

REGISTRATION NO. 15330 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**ACTIVE INGREDIENTS:**

Pyrethrins .....1%  
Piperonyl butoxide .....8%

**READ THE LABEL BEFORE USING**  
**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

NET CONTENTS: 4 L

**PREMIER TECH BRIGHTON LTD.**  
1, avenue Premier  
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1  
1-844-475-1262

2023-2551

2024-03-13

**DIRECTIONS FOR USE:** This premium fogging concentrate is formulated for use as a space treatment undiluted in ultra-low volume insecticide application equipment. It may also be applied diluted with base oil as a surface treatment with equipment capable of dispensing a coarse spray. For indoor use by pest control operators and other trained personnel at the following structures: home and apartments, food processing and beverage plants, dairies, meat packing and processing plants, bakeries, tobacco storage and manufacturing areas, flour mills, grain elevators, cereal processing plants, feed mills, transportation vehicles, warehouses, industrial plants, restaurants, kitchens and cafeterias.

#### FOR INDOOR USE AT LISTED STRUCTURES

Within the specified use location, to enhance effectiveness of this product, apply directly to the listed pests where possible. For all labelled uses, treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs. **DO NOT** exceed 12 applications per year. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or through use of air exchange/ventilation systems confirmed to be operational. Use fans where required to aid in the circulation of air. Good sanitary practices should be maintained to prevent re-infestation.

#### How to Apply

**DO NOT APPLY AS A BROADCAST TREATMENT.** Apply as a space spray\*, crack and crevice\*\*, perimeter\*\*, spot\*\* or furniture (pet bedding, mattresses, box springs and bed frames only)\*\* treatment only. **\*DO NOT APPLY AS A SPACE SPRAY IN HOMES AND APARTMENTS. \*\*SURFACE TREATMENTS AND FURNITURE TREATMENTS ARE PERMITTED IN HOMES, APARTMENTS, WAREHOUSES, INDUSTRIAL PLANTS, RESTAURANTS, KITCHENS AND CAFETERIAS ONLY.** Space spray application is a suspension of fine droplets (0.1 to 100 µm) in the air within an indoor space. Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings. Perimeter application is less than 0.3 m wide along the edges of a room to baseboards, wall-floor and ceiling-wall joints, and around doorways or windows. Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m<sup>2</sup>. Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room. **Furniture treatment:** broadcast application covers large areas of the entire surface of items; crack and crevice treatments are applications to junction points on items; spot application is up to 10% of the surface of the item; and tuft and/or seam treatment (mattresses only) is to the junction of two or more pieces of fabric and any decorative trim (e.g., buttons).

**GENERAL DIRECTIONS PRIOR TO THE TREATMENT OF LISTED STORED PRODUCT PESTS:** Good sanitation is necessary for effective treatment of listed stored product pests. Before treatment, remove and dispose of all residues (e.g., deposits and accumulations of food/feed products, waste grain, debris, dust, dirt) and thoroughly vacuum and clean indoor structural surfaces, including walls, floors, ceilings, rafters and door frames; interior and exterior surfaces of conveying, processing and handling equipment; pantries, cabinets, drawers and shelves; and around stored product containers, especially in cracks and crevices (discard vacuum bag after use).

## SPACE APPLICATION

GENERAL DIRECTIONS FOR SPACE APPLICATIONS: Close all windows and doors and shut off ventilating systems and sources of ignition before treatment. Use undiluted with ultra-low volume aerosol generator. When using handheld equipment, begin application at far side of the room and work backwards toward exit. After treatment, vacate the treated area and keep windows and doors closed for 30 minutes before ventilating. **DO NOT** remain in treated areas after application. **DO NOT** allow people or pets to enter treated areas until 2 hours after application. The commercial applicator is responsible for informing workers, the homeowner and others of this requirement.

- **For the control of Angoumois grain moths, Mediterranean flour moths, *Ephestia elutella* (chocolate moth, cocoa moth, or tobacco moth), cadelles, Indian meal moths, mealworms, carpet beetles, cheese mites, cheese skippers, grain mites, grain beetles, confused flour beetles, red flour beetles, granary weevils, and rice weevils:** Where heavy infestation exists, first fumigate infested area using a registered product intended for this purpose. Apply undiluted at the rate of 25-50 ml of concentrate per 100 m<sup>3</sup> of space. Direct the fog to all parts of the room, especially around empty storage bins; conveying, processing and handling equipment (not in operation); and pallets, stacks of stored products and stored product containers.
- **For the control of cockroaches, spiders, ants, crickets and silverfish:** Apply undiluted at the rate of 100 ml of concentrate per 100 m<sup>3</sup> of space. Direct the fog to all parts of the room, especially around pallets, stacks of stored products and stored product containers.
- **For the control of flies, mosquitoes and drosophila:** Apply undiluted at the rate of 25 to 50 ml of insecticide per 100 m<sup>3</sup> of space. Direct the fog upward to all parts of the room, especially ceiling, upper corners of the room, windows and other light sources.
- **For the control of tobacco moths and cigarette beetles in tobacco manufacturing and storage areas:** Prior to treatment, post warning signs and take precautions to prevent workers and others from entering the area to be treated. Use undiluted at the rate of 50-100 ml of concentrate per 100 m<sup>3</sup> of free space. Direct the fog to all parts of the room, especially around areas where knocked-down hogsheads are received and treated prior to being re-assembled. For the control of cigarette beetles, conduct spray program during the late afternoon or early evening hours (e.g., between 5 p.m. and midnight) when insect flight activity is greatest. After treatment, keep windows and doors closed for at least 2 hours before ventilating. Room temperature should read over 20°C for the best kill of listed insects.

## SURFACE APPLICATION

GENERAL DIRECTIONS FOR SURFACE APPLICATIONS: Dilute 1 part concentrate to 3 parts of deodorized insecticide base oil. Apply at a rate of 45-50 ml of diluted product per m<sup>2</sup>. **DO NOT** allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces. Use a coarse droplet size and low pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) to avoid splashing onto non-target surfaces. **DO NOT** allow people or pets to enter treated areas until sprays have dried.

- **For the control of cockroaches, silverfish, crickets, spiders and ants:** Thoroughly treat indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls, floors and ceilings; along and behind baseboards; walls behind and floors beneath appliances (e.g., refrigerators and stoves) and furniture (e.g., cabinets and storage units); around sinks, drains and pipes; and localized areas around garbage cans. For ants, also spray trails, nests and points of entry (e.g., around windows and doors).

2023-2551

2024-03-13

- **For the control of carpet beetles:** Spray edges of carpeting and underneath carpets and rugs. Make localized applications to floors and baseboards. Spray directly into cracks, crevices and infested areas of shelving.
- **For the control of bed bugs: DO NOT** use on items which can be laundered (e.g., pillows, bedding, toys, clothing, etc.). Remove bedding before treating mattress. Spray mattress, particularly around tufts and seams. Take bed apart and spray the bed frame, springs and all joints. Treated mattress must be dry before replacing laundered bedding. Also apply to indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls, floors and ceilings; along and behind baseboards and mouldings; and localized areas of walls behind and floors beneath furniture (e.g., bed and nightstand).
- **For the control of fleas: DO NOT** apply to furniture (with the exception of pet bedding), mattresses, linens, toys or clothing. Apply to indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls and floors; along and behind baseboards; window and door frames; and localized areas of floors and floor coverings. Pet bedding may be entirely treated with this product or replaced with clean, fresh bedding after other listed areas are treated. **DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT.** Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. For effective flea control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area.
- **For the control of wasps and hornets in their nests:** The best time to apply the product to nests is in late evening or early morning, during cooler temperatures, and when most insects are at rest inside the nest. Observe for little activity around the nest opening. Stand at a safe distance of 2 to 2.5 m from the nest. **DO NOT** stand directly under the nest. Treated insects may fall out of the nest and die. First, spray into the opening of the nest. Then spray the rest of the nest until it is saturated. Allow sufficient time for insects to die. Any insects returning to the nest after treatment will be killed. Wait at least 48 hours or until no signs of activity before removing the nest.

**USE LIMITATIONS: DO NOT** apply when people or pets are present. **DO NOT** apply when a food/feed processing facility is in operation. **DO NOT** apply to surfaces that may come into contact with food/feed. Cover or remove all food/feed. Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed accidentally contaminated with spray solution must be discarded. **DO NOT** apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection.

**RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:** For resistance management, PRO<sup>®</sup> PROFESSIONAL 110 ULTRA-LOW VOLUME INSECTICIDE contains a Group 3 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to Group 3 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides is used repeatedly in the same locations. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed. To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of Group 3 insecticides with different groups that control the same pests in the location to be treated.
- Use tank mixtures with insecticides from a different group that is effective on the target pest when such use is permitted.

2023-2551

2024-03-13

- Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting and record keeping and considers cultural, biological and other control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.

**PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.** Harmful if swallowed. Avoid contact with skin and avoid inhalation of fog or spray. If entering treated areas prior to venting or before 2 h re-entry interval after application using a mechanically-pressurized handheld sprayer for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1-100 µm) or stationary fogger, and for application using a mechanically-pressurized handheld sprayer for mists, aerosols, and fogs, wear chemical-resistant coveralls with a chemical-resistant hood over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, chemical-resistant footwear and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides. For mixing and loading, and application using all other application equipment, wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. **DO NOT** handle more than 4.2 L of undiluted product per person, per day when using a mechanically-pressurized handheld sprayer for mists, aerosols, and fogs (droplet size 0.1-100 µm). These restrictions are in place to minimize exposure to individual applicators. Application may need to be performed over multiple days or using multiple applicators. **DO NOT** pour or use near open flame. This product contains a petroleum distillate, which is moderately to highly toxic to aquatic organisms. Avoid contamination of aquatic systems during application. **DO NOT** contaminate these systems through direct application, disposal of waste or cleaning equipment.

**FIRST AID: If on skin or clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If in eyes,** hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If inhaled,** move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. **If swallowed,** call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). Other symptoms of exposure could include respiratory effects (such as cough, respiratory irritation, or shortness of breath), nausea, headache or dizziness. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

**STORAGE:** Store this product away from food or feed. Keep container closed. Store away from heat sources and open flame.

**DISPOSAL:** Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product,

2023-2551  
2024-03-13

contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2023-2551  
2024-03-13

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2551  
2024-03-13

**PRO®**  
**INSECTICIDE PROFESSIONNEL 110 À ULTRA-BAS VOLUME**

**SOLUTION**

Insecticide concentré pour usage intérieur afin d'éliminer les organismes nuisibles indiqués sur l'étiquette dans les maisons et appartements, usines de transformation de produits alimentaires et de boissons, laiteries, usines de conditionnement et de transformation de la viande, boulangeries, endroits où l'on emmagasine ou transforme le tabac, minoteries, silos ou élévateurs à grains, usines de transformation des céréales, meuneries, véhicules de transport, entrepôts, usines industrielles, restaurants, cuisines et cafétérias.

**COMMERCIAL**

N° D'HOMOLOGATION 15330 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :**

Pyréthrines ..... 1 %  
butoxyde de pipéronyle ..... 8 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 4 L**

**PREMIER TECH BRIGHTON LTD.**  
1 avenue Premier  
Rivière-du-Loup QC G5R 6C1  
1-844-475-1262

2023-2551

2024-03-13

**MODE D'EMPLOI :** Ce concentré de brumisation de première qualité est conçu pour être utilisé non dilué comme traitement de l'air ambiant dans les générateurs d'aérosol à ultra-bas volume. Peut aussi être appliqué dilué avec une huile de base comme traitement de surface avec un équipement capable de distribuer une pulvérisation à grosses gouttelettes. Pour usage intérieur par les exterminateurs professionnels et autres personnes expérimentées dans les structures suivantes : maisons et appartements, usines de transformation de produits alimentaires et de boissons, laiteries, usines de conditionnement et de transformation de la viande, boulangeries, endroits où l'on emmagasine ou transforme le tabac, minoteries, silos ou élévateurs à grains, usines de transformation des céréales, meuneries, véhicules de transport, entrepôts, usines industrielles, restaurants, cuisines et cafétérias.

## **POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES INDIQUÉES**

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. **NE PAS** dépasser 12 applications par année. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

### **Comment appliquer**

**NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.** Appliquer dans le cadre d'un traitement : de l'air ambiant\*, des fissures et des crevasses\*\*, de périmètre\*\*, localisé\*\* ou de mobilier (literie d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement)\*\*. **\*NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT DANS LES MAISONS ET LES APPARTEMENTS. \*\*LES TRAITEMENTS DE SURFACE ET LES TRAITEMENTS DE MOBILIER SONT AUTORISÉS UNIQUEMENT DANS LES MAISONS, LES APPARTEMENTS, LES ENTREPÔTS, LES USINES INDUSTRIELLES, LES RESTAURANTS, LES CUISINES ET LES CAFÉTÉRIAS.** Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (largeur de moins de 0,3 m) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10% de la superficie totale d'une pièce. **Traitement de mobilier :** une application généralisée est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; les traitements des fissures et des crevasses sont des applications aux points de jonctions sur l'article; un traitement localisé s'agit d'une application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et un traitement du capitonnage et des coutures (matelas seulement) consiste en l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensembles ainsi que les nœuds et les boutons

2023-2551

2024-03-13

décoratifs.

**DIRECTIVES GÉNÉRALES AVANT LE TRAITEMENT DES INSECTES DE PRODUITS ENTREPOSÉS INDIQUÉS:** Des bonnes mesures sanitaires sont nécessaires pour le traitement des insectes de produits entreposés indiqués. Avant le traitement, enlever et éliminer tous les résidus (p. ex. dépôts et accumulations de produits alimentaires pour humains/animaux, déchets de grains, débris, poussière, saleté) et aspirer et nettoyer soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les murs, les planchers, les plafonds, les chevrons et les cadres de porte; les surfaces internes et externes de l'équipement de convoyage, de transformation et de manutention; les placards, les armoires, les tiroirs et les étagères; et autour des contenants de produits entreposés, en particulier dans les fissures et les crevasses (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi).

#### **TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT**

**DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE L'AIR AMBIANT:** Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Utiliser non dilué avec un générateur d'aérosol à ultra-bas volume. Lors de l'utilisation d'un équipement portatif, commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Suite au traitement, quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 30 minutes avant d'aérer. **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités après l'application. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant 2 heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes de cette exigence.

- **Pour éliminer les alucites des grains, pyrales méditerranéennes de la farine, *Ephestia elutella* (teigne du cacao ou pyrale du tabac), cadelles, pyrales indiennes de la farine, Ténébrions, anthrènes des tapis, cirons du fromage, asticots du fromage, cirons de la farine, cucujides, triboliums bruns de la farine, triboliums rouges de la farine, charançons des grains et charançons du riz :** En cas d'infestation importante, fumiger d'abord la zone infestée avec un produit homologué à cet effet. Appliquer non dilué à raison de 25 à 50 ml d'insecticide par 100 m<sup>3</sup> d'espace. Diriger le brouillard vers toutes les parties de la pièce, en particulier autour des compartiments d'emménagement vides; de l'équipement de convoyage, de transformation et de manutention (pas en opération); et des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés.
- **Pour éliminer les coquerelles (blattes), araignées, fourmis, grillons et lépismes argentés :** Appliquer non dilué à raison de 100 ml d'insecticide par 100 m<sup>3</sup> d'espace. Diriger le brouillard vers toutes les parties de la pièce, en particulier autour des palettes, des piles de produits entreposés et des contenants de produits entreposés.
- **Pour éliminer les mouches, les moustiques (maringouins) et les drosophiles :** Appliquer non dilué à raison de 25 à 50 ml d'insecticide par 100 m<sup>3</sup> d'espace. Diriger le brouillard vers le haut en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond, les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière.
- **Pour utilisation dans les endroits où l'on emmagasine ou transforme le tabac pour contrôler les pyrales du tabac et les lasiodermes du tabac :** Avant le traitement, poser des affiches d'avertissement et prendre les mesures nécessaires pour empêcher les travailleurs et les autres personnes d'entrer dans la zone à traiter. Employer l'insecticide non dilué à raison

de 50 à 100 ml par 100 m<sup>3</sup> d'espace libre. Diriger le brouillard en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier autour des zones où les barriques démontées sont reçues et traitées avant d'être remontées. Pour le contrôle des lasiodermes du tabac, effectuer le programme de pulvérisations en fin d'après-midi ou en début de soirée (entre 17 heures et minuit), alors que les insectes volent beaucoup. Suite au traitement, garder les fenêtres et les portes fermées pendant au moins 2 heures. Pour que l'insecticide tue bien les insectes indiqués, la température dans la pièce devrait être supérieure à 20°C.

## **TRAITEMENT DE SURFACE**

**DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE SURFACE:** Diluer 1 partie de concentré dans 3 parties d'une huile à insecticide de base désodorisée. Appliquer à raison de 45 à 50 ml de produit dilué par m<sup>2</sup>. **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

- **Pour éliminer les coquerelles (blattes), lépismes argentés, grillons, araignées et fourmis :** Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; et des zones localisées autour des poubelles. Dans le cas des fourmis, aussi pulvériser les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres).
- **Pour contrôler les antrènes des tapis :** Pulvériser sur le bord des tapis et sous les tapis et les moquettes. Traiter des zones localisées des planchers et des plinthes. Pulvériser directement dans les fissures, les crevasses et les endroits infestés des étagères.
- **Pour éliminer les punaises des lits :** **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Appliquer également sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; et des zones localisées de murs derrière et de planchers sous les meubles (p. ex. lits et tables de chevet).
- **Pour éliminer les puces :** **NE PAS** appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les

animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

- **Pour éliminer les guêpes et les frelons dans leurs nids :** Il est conseillé d'appliquer le produit sur les nids tard le soir ou tôt le matin, lorsque les températures sont plus fraîches et que la plupart des insectes sont au repos à l'intérieur du nid. Observer autour de l'ouverture du nid pour vérifier que les insectes sont peu actifs. Se tenir à une distance sécuritaire, soit de 2 à 3 mètres du nid. **NE PAS** se tenir directement sous le nid. Les insectes traités peuvent tomber du nid et mourir. Pulvériser d'abord sur l'ouverture du nid. Ensuite, pulvériser le reste du nid jusqu'à saturation. Prévoir suffisamment de temps pour que les insectes meurent. Tout insecte qui revient au nid traité sera tué. Attendre au moins 48 heures ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de signe d'activité avant de retirer le nid.

**LIMITATIONS D'UTILISATION :** **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée. **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :** Aux fins de la gestion de la résistance, PRO<sup>®</sup> INSECTICIDE PROFESSIONNEL 110 À ULTRA-BAS VOLUME contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à des insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation d'insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même

2023-2551

2024-03-13

que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte antiparasitaire.

- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau. Éviter d'en respirer la brume ou l'aérosol. S'il est nécessaire d'entrer dans les sites traités avant leur aération ou avant le délai de sécurité de 2 heures après une application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) ou d'un brumisateuse fixe, et pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Pour le mélange et le chargement, et l'application à l'aide de tout autre équipement d'application, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. **NE PAS** manipuler plus de 4,2 L de produit non dilué par personne et par jour lors de l'utilisation d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm). Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes. **NE PAS** le verser ni l'utiliser à proximité d'une flamme nue. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. **NE PAS** contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIER SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2023-2551

2024-03-13

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE : NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé. **NE PAS** entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

**ÉLIMINATION :** Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.